

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

ANNEXE 25

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme au nom de M. et Mme VEKEMAN-HERZET pour le remplacement d'une toiture en cherbins par des tuiles plates sur un terrain situé Chevron, 32/1 à 4987 Stoumont, et cadastré 4^e division, section B n°1636P.

Le projet s'écarte des normes indicatives du Guide régional d'urbanisme en ce qu'il prévoit le remplacement de la toiture par des tuiles plates et non des ardoises et présente les caractéristiques suivantes :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation – Guide régional d'urbanisme

Le dossier peut être consulté **sur RDV**, à **l'accueil** de l'administration, le lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, le mardi et le jeudi de 9 h à 12 h, ou à un autre moment sur RDV (à prendre au moins 24h à l'avance) à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues **SUR RDV** auprès du service urbanisme (☎ : 080/29.26.56) tous les jours ouvrables du lundi au jeudi de 9 h à 12 h, par téléphone ou par mail à urbanisme@stoumont.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 05.05.2026 au 19.05.2026 au collège communal¹ :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ann-sophie.moes@stoumont.be –

Par le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

H. Snackers

Didier Gilkinet

1 Les enquêtes publiques et annonces de projet sont suspendues du 16 juillet au 15 août et du 24 décembre au 1^{er} janvier